



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné comme suit :

Par la soussignée, Diane Laroche, directrice générale de la susdite municipalité :

QUE, suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception est complété et déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti ;

QUE toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers sont tenues de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

Donné à Leclercville, ce 25 jour du mois de janvier 2018.



Diane Laroche  
Directrice générale